



# AVEC VOUS L'UNSA change le Syndicalisme

## Les Brèves

08-17

### La P.F.R

#### Ou comment "Moderniser" la Fonction Publique par le management individuel !

En avril 2008, le rapport SILICANI lance le projet de la PFR au nom de la fin de "l'opacité, la complexité et l'inefficacité des modes de rémunération" et des traitements inégalitaires entre ministère en matière de prime.

La Fonction Publique souhaite mettre en place la PFR pour TOUS les fonctionnaires et entend commencer par des corps régis par des statuts communs, dont les attachés. Le calendrier de mise en œuvre pourra s'étendre entre 2009 et 2011 au plus tard.

Au MEEDDAT, la PFR a déjà été instaurée en 2007 pour les Architectes et Urbanistes de l'État et pour 2009, seront concernés les attachés, les personnels des DRAM et vraisemblablement les CTT.

La Fonction Publique demande aux différents Ministères une extension aux Administrateurs Civils et aux B administratifs en 2009.

**Les corps techniques suivront et au final, tout le monde y passera.**

- une **part fixe** tenant compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Le montant de la part fixe est égal à : montant de référence x un coefficient multiplicateur (de 1 à 6). de 0 à 3 pour les agents logés.

- une **part variable** tenant compte des résultats de la procédure d'évaluation individuelle prévue par la réglementation en vigueur et de la manière de servir. Le montant de la part variable est égal à : montant de référence x un coefficient multiplicateur (de 0 à 6), il fait l'objet d'un réexamen annuel.

#### Pour l'UNSA MEDAD, l'administration bénéficie d'un coefficient 0

L'UNSA MEDAD affirme son opposition de principe à ce dispositif lequel remet en cause, en bien des points, le statut général de la fonction publique.

**1 - L'UNSA rappelle son attachement au traitement indiciaire comme élément principal de la rémunération.**

**2 - L'UNSA a refusé de signer l'annexe relative aux propositions gouvernementales en matière de régime indemnitaire.** Celles-ci visent en effet à construire un salaire trinôme assis, notamment sur la performance.

**3 - Le MEEDDAT, laboratoire de la Fonction Publique se précipite.**

**4 - L'UNSA refuse la mise en place d'une "Prime de bons rapports avec sa hiérarchie".**

**5 - L'UNSA refuse la mise en place d'une concurrence effrénée et destructrice entre agents, laquelle favorisera l'individualisme.**

**6 - La PFR participe d'une politique de rigueur salariale.**

#### L'UNSA MEDAD

**devant le fait accompli, exige et revendique sur ce projet, pour tous les agents du MEEDDAT :**

**1 - La mise en place d'une gestion totalement centralisée du dispositif**

**2 - Une proportion identique entre part fixe et part variable, tous services confondus (Centrale et déconcentrés)**

**3 - Des règles d'évaluation de la part variable individuelle de la PFR en cohérence avec les règles d'évaluation professionnelle**

**4 - La cohérence des rémunérations dans une même communauté de travail, quelque soit le ministère d'origine de l'agent.**

**5 - La mise en place d'une cotation nationale des postes, laquelle devra être concertée avec les OS représentatives des corps et soumise au CTPM**

**6 - La création de voies de recours autres que judiciaires**

**7 - La prorogation de la clause de sauvegarde de garantie de maintien des primes,**

Ce principe en a été décidé par la Direction générale de la fonction publique sur demande de l'UNSA Fonctionnaires, afin d'aller au delà de la première année de mise en œuvre du nouveau dispositif.